

COMMUNE DE MONTIGNAC-CHARENTE
SEANCE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUILLET 2024

Membres en exercice	14
Membres présents	12
Pouvoirs	1
Votants	13
Date de convocation	9 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur James CHABAUTY, Maire.

Présents : CHABAUTY James, ROULAUD Jean-Jacques, BARREAUX Bernadette, COMTE Joël, RAINETEAU Jean, GIN Anne-Marie, ALLEAU Patrick, MONTHEIL Catherine, LAFONT Sandrine, PINAUD Laurence, CAMUZET Stéphanie, FARQUE Christian,
Excusés : SILVESTRE Alexandra, MOURGUES Olivier
Pouvoir : MOURGUES Olivier a donné pouvoir à CHABAUTY James
Secrétaire : ROULAUD Jean-Jacques

Délibération n°01 – 15.07.2024 - HABITAT : mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le territoire communautaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le lancement de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat dans les conditions décrites dans le projet de convention d'OPAH.

Délibération n°02 – 15.07.2024 - Communauté de Communes Coeur de Charente : autorisation de signer la convention FDAC portant délégation de maîtrise d'ouvrage relative au programme de voirie 2024

Le conseil municipal aux membres du conseil à l'unanimité autorise le maire à signer la convention.

Délibération n°03– 15.07.2024 : Décision modificative n°3 (virements de crédits) FDAC 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°3 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits (€)	Augmentation de crédits (€)	Diminution de crédits (€)	Augmentation de crédits (€)
Fonctionnement				
D-6071 : Achat de marchandises - compteurs	700,00	0,00	0,00	0,00
Total D 011 : charges à caractère général	700,00	0,00	0,00	0,00
D-023 : virement à la section d'investissement	0,00	700,00	0,00	0,00
Total D023 : virement à la section d'investissement	0,00	700,00	0,00	0,00
Total Fonctionnement	700,00	700,00	0,00	0,00
Investissement				

R - 021 : virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	700,00
Total D-021 : virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	700,00
D-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	700,00	0,00	0,00
Total D 23 Immobilisations en cours	0,00	700,00	0,00	0,00
Total investissement	0,00	700,00	0,00	0,00
Total général	700,00		700,00	

Délibération n°04– 15.07.2024 : Décision modificative n°4 (virements de crédits) porte de la gendarmerie

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°4 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits (€)	Augmentation de crédits (€)	Diminution de crédits (€)	Augmentation de crédits (€)
Fonctionnement				
D-6071 : Achat de marchandises - compteurs	700,00	0,00	0,00	0,00
Total D 011 : charges à caractère général	700,00	0,00	0,00	0,00
D-023 : virement à la section d'investissement	0,00	700,00	0,00	0,00
Total D023 : virement à la section d'investissement	0,00	700,00	0,00	0,00
Total Fonctionnement	700,00	700,00	0,00	0,00
Investissement				
R - 021 : virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	700,00
Total R-021 : virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	700,00
D-21351 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	700,00	0,00	0,00
Total D 21 Immobilisations en corporelles	0,00	700,00	0,00	0,00
Total Investissement	0,00	700,00	0,00	0,00
Total général	700,00		700,00	

Délibération n°05– 15.07.2024 - Terrain de football / utilisation en journée

L'éclairage du terrain comporte de graves dysfonctionnements avec des risques d'électrocution. Dans l'attente des devis, et des éventuels travaux, monsieur le maire propose aux membres du conseil d'interdire l'utilisation du terrain le soir. Il demande aux élus de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'il est interdit d'utiliser le terrain lorsqu'il est nécessaire de mettre l'éclairage.

Délibération n°06 – 15.07.2024 : SDEG16/Fond vert : programme de relamping

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le programme remplacement sources à décharge par sources à LED et suppression de foyers lumineux du SDEG16. Cette opération est financée à 40 pour cent par l'Etat, via le Fonds vert et est valable jusqu'au 25 septembre 2024. Le coût pour la commune serait de 5 090,49€. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer la convention, et le plan de financement.

Délibération n°07 – 15.07.2024 : Autorisation de déposer une Déclaration Préalable place Alcide-Banlin / ombrières de parking

Accord du conseil municipal.

Questions et informations diverses

Liséa : Liséa propose aux communes de racheter des parcelles inutilisées. Vu la situation géographique des parcelles, les élus décident de ne pas donner suite à cette proposition.

SDEG/ information tarifs du gaz : Le marché a été attribué à Gaz de Bordeaux (baisse des tarifs de 15%).

SDEG16/ allée des Platanes : L'Architecte des Bâtiments de France propose des candélabres d'une hauteur de 3,50m. Monsieur le maire trouve que les candélabres sont trop bas pour le passage des camions.

Présentation des produits de la marque « Phytopolis » : les élus vont réfléchir à la possibilité d'intégrer ce type de mobilier aux propositions de végétalisation des espaces.

Composteur communal : le composteur a été mis en place le 25 avril 2024. Le passage au troisième bac s'est fait le 16 juillet.

Restaurant « Le Taillefer » : l'EPF a vendu le bâtiment à la société Sartomarq le 11 juillet.

Monsieur le maire lève la séance à 21 heures. Prochaine réunion du conseil prévue le 23 septembre à 19h00.